

## **Compte rendu du conseil municipal**

**séance du 8 juillet 2022**

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence d'Eric Ballester, maire de la commune.

Etaient présents : Catherine Villadieu, Patrice Etienne, Richard Tourisseau, maires-adjoints, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran, Marie-Hélène Razafimanantsoa, David Taupiac, Gilles Ternier, Christine Trecat, Michèle Villemur.

Excusés : Stéphanie Bordes donne procuration à Catherine Villadieu, Céline Chauveau, Dominique Payer, Lionel Pouteau donne procuration à Jean-Luc Gauran.

### **1°) Désignation du secrétaire de séance:**

Richard Tourisseau est désigné.

### **2°) Adoption des comptes rendus des séances du 25 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**

Les comptes rendus sont adoptés.

### **3°) Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes des collectivités territoriales :**

Monsieur le maire indique que les règles en la matière ont changé depuis le 1<sup>er</sup> juillet. Ainsi, la feuille de signature des présents doit être conservée. En fin de séance, le maire et le secrétaire de séance doivent signer le registre des délibérations prises durant la séance qui doit être affiché sous 8 jours. Le procès-verbal doit être conservé dans les registres.

Il précise que le conseil doit adopter les modalités de publicité. Après débat, le conseil décide que la publicité des actes se fera par publication papier, ces actes étant tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite, mais également par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Une formation est prévue le 19 juillet.

### **4°) Déclaration d'intention d'aliéner :**

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur deux parcelles regroupées en un seul achat :

- section AE numéro 297, 22 rue du 8 mai 1945 (77 m<sup>2</sup>) ;
- section AE numéro 312, 8 rue du plapier (39 m<sup>2</sup>) ;

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles précitées.

### **5°) Emprunt à court terme :**

Monsieur le maire explique ce recours car les délais de versement des subventions s'allongent, mettant en difficultés la trésorerie communale. La quasi-disparition des lignes de trésorerie nous conduit à conclure un emprunt à court terme (24 mois maximum) pour un montant de 500 000 €. La valeur de l'index de référence est de 1,82 %, faisant apparaître la hausse des taux en cours.

Le conseil adopte la délibération.

### **6°) Enveloppe annuelle des indemnités des élus de Saint Clar :**

En application des dispositions législatives et réglementaires, le barème est fixé comme suit :

- 51,6 % de l'indice terminal de la fonction publique pour l'indemnité du maire,
- 19,8 % pour les adjoints,
- et 6 % pour les conseillers délégués, qui seront pris sur l'enveloppe annuelle.

### **7°) Délégations :**

Monsieur le Maire indique au conseil que suite au départ de David Taupiac, il convient de le remplacer.

Concernant les établissements médico-sociaux, il prendra la présidence de droit du FAM La Tucole et de la MECS et propose que Richard Tourisseau exerce celle de l'EHPAD. Pour cet établissement, il invite le conseil à compléter ses représentants (au nombre de 3), lui-même et un(e) conseiller(e). Patrice Cuquel présente sa candidature. Les deux sont désignés.

Pour le syndicat d'alimentation en eau potable de l'Arrats et de la Gimone, il est proposé que Patrice Etienne passe de suppléant à titulaire, Jean-Luc Gauran se portant candidat pour le suppléer. Proposition adoptée.

Enfin, pour le syndicat mixte des 3 vallées, Catherine Villadieu souhaiterait rester suppléante. Christine Trecat se propose en tant que titulaire. Proposition également adoptée.

### **8°) Délégations consenties par le conseil municipal au maire :**

Monsieur le maire rappelle qu'il est possible que le conseil municipal consente des délégations au maire.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à monsieur le maire, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'au seuil de 15 000.00 € HT ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000.00 € par sinistre.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- défendre la commune dans les actions intentées contre elles devant toutes juridictions.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

### **9°) Modifications du plan comptable :**

Monsieur le maire indique que la nomenclature M 14 sera remplacée par celle dénommée M 57 au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour autant, il propose que la commune soit volontaire dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague de l'opération « communes pilotes du Gers ». Nous démarrerions le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les modifications qui vont intervenir, dont certaines ne nous concernent pas, tel le seuil des 500 habitants, nous amènent à trancher quelques questions. Ainsi devons-nous adopter un règlement budgétaire et financier.

A la question de la mise en œuvre du débat d'orientation budgétaire, et son corollaire le rapport du même nom, le conseil n'a pas souhaité en faire une obligation. Cependant, monsieur le maire pourra user de cette faculté.

Par contre, le conseil a souhaité utiliser la possibilité de fongibilité des crédits, à savoir des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % maximum des dépenses réelles. Il en a été de même pour intégrer des dépenses imprévues dans la limite de 2 %.

Monsieur le maire souhaite, pour sa part, continuer à faire usage des décisions modificatives pour associer au maximum les élus municipaux à la gestion budgétaire mais reconnaît que parfois il peut y avoir urgence à procéder à des virements. Il s'engage à porter à la connaissance du conseil, lors de sa plus proche séance, les modifications auxquelles il aura procédé.

Ces propositions sont retenues.

### **10°) Décision modificative :**

Ces virements sont des réajustements dans la section d'investissement :

- opération 76 mairie : + 10 000 € (travaux d'électricité, baie de brassage, étanchéité, éclairage) ;
- opération 14 salle des fêtes : + 2 500 € (travaux plomberie WC) ;
- opération 56 base de loisirs : + 2 600 € (sable, travaux régie) ;
- opération 80 : salle de sports : - 15 100 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **11°) Demande de subvention :**

Pour le spectacle de la compagnie Gilles Bouillon, qui aura lieu le 6 août à la vieille église, « à deux sinon rien », la participation de la commune est prévue à hauteur de 1 000 €.

Il est cependant possible de bénéficier d'une subvention régionale, correspondant à 50 %.

Le conseil se prononce favorablement.

### **12°) Don Richard Tourisseau :**

Richard Tourisseau quitte la séance. Monsieur le maire explique que Richard Tourisseau a proposé de prendre, au prorata des surfaces (88 /188èmes) le coût de démolition et d'évacuation des gravats du 4 avenue de la Garlèpe.

Le conseil est appelé à délibérer sur le don de 4 450 €. David Taupiac quitte la séance.

Le vote favorable est acquis par à l'unanimité soit 11 voix pour.

### **13°) Subvention exceptionnelle Cyclo-club saint-clarais :**

Gilles Ternier quitte la séance. Monsieur le maire rappelle que le Tour de France traversera notre village le vendredi 22 juillet. Dans ce cadre, le cyclo-club saint-clarais a réalisé une oeuvre artistique sur le giratoire route de Fleurance. L'association sollicite une aide exceptionnelle de 400 €.

Le conseil donne un avis favorable par 11 voix pour.

### **14°) Desserte en énergie électrique pour le pompage du lac :**

Patrice Etienne, maire adjoint chargé des travaux, explique qu'il a fallu assurer une desserte en énergie électrique le pompage du lac pour la base de loisirs.

Cette opération réalisée par le SDEG pour un montant total de 4 394 € ht, permet de bénéficier d'une réfaction tarifaire de 40 %, ramenant notre contribution à une valeur estimée à 2 636,40 € ht.

Le conseil vote favorablement à l'unanimité, 12 voix pour.

### **15°) Adhésion syndicat mixte des 3 vallées :**

La commune de Flamarens demande son adhésion au syndicat. Chaque adhérent doit prendre une délibération pour donner son accord, ce que fait le conseil, à l'unanimité.

### **16°) Soirées gourmandes tarifs exposants :**

Suite à la délibération prise par le conseil le 25 mai, qui précisait que le forfait de base était porté à 50 €, comprenant l'emplacement, l'alimentation électrique et le branchement réfrigérateur, et un forfait électrique supplémentaire pour l'utilisation du triphasé pour un montant de 50 €, monsieur le maire, qui était absent à cette séance, souhaite que la situation soit réexaminée.

En effet, l'augmentation est conséquente pour les commerçants ayant une faible superficie et il semblerait que le recours au forfait électrique ait été mal compris.

Monsieur le maire propose de se rapprocher des tarifs des communes voisines et propose 35 €.

Après un large débat, le conseil se prononce favorablement à l'unanimité moins une voix contre.

### **17°) Questions diverses :**

*- Tour de France :*

Un arrêté municipal viendra rappeler **l'interdiction absolue de stationner et de circuler sur l'avenue de Gascogne, l'avenue du Faubourg et l'avenue de la Garlèpe le samedi 22 juillet à partir de 8h30 jusqu'à 17h**. Cette borne horaire sera évidemment fonction de la course cycliste.

Des festivités seront organisées et portées à la connaissance de tous au fur et à mesure.

*- Chats libres de Saint-Clar*

Christine Trecat fait le point sur l'activité de l'association, qui compte aujourd'hui 40 adhérents. 13 ont été capturés et, castrés, ils ont pu revenir à Saint-Clar.

Un 2<sup>ème</sup> emplacement de nourrissage est recherché pour mener à bien l'action portée par l'association et soutenue par la municipalité.

La séance est levée à 22h30.

\*\*\*

Le secrétaire de séance,

  
Richard Tourisseau